



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

**Délibération n° DEL2024\_158**

**OBJET : SDIS - Construction du Centre de secours de Cherbourg-en-Cotentin Ouest -  
Avenant n°3**

### Exposé

Par délibération n° 4-1 du 8 novembre 2023, le Conseil d'administration du SDIS de la Manche a ajusté l'autorisation de programme ouverte pour la construction du nouveau centre d'incendie et de secours de CHERBOURG OUEST et l'a porté à 9 800 000,00 € TTC soit 8 166 667 € HT.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin prend à sa charge 20 % du montant de l'opération hors taxes auquel peut s'ajouter, le cas échéant, le coût des travaux de mise en conformité de l'assiette foncière. Le SDIS prend à sa charge le montant de l'opération TTC diminué de la participation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

La clôture de l'opération ayant pris du retard, le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement de la participation financière revenant à la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

L'avenant n°1 prévoyait que le SDIS appellerait la part de financement en deux fois selon la délibération du conseil communautaire de la CA du Cotentin en date du 28 juin 2022, soit 50 % lors de la phase de lancement des travaux à l'appui de l'ordre de service d'une part, et 50 % lors de la réception de la notification des travaux d'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier ces dispositions et ainsi, de permettre le versement du reliquat de la participation de l'Agglomération en deux fois : un versement sur l'exercice 2024 à hauteur de 925 000 €, et le solde de sa participation sur l'exercice 2025.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération en date du 28 juin 2022 du conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n° 4-1 du 8 novembre 2023 du conseil d'administration du SDIS de la Manche,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 171 - Contre : 0 - Abstentions : 9) pour :

- **Passer** un avenant n°3 avec le SDIS de la Manche afin de modifier les modalités financières de l'opération de construction du centre de secours de Cherbourg-en-Cotentin Ouest,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :  
Avenant n°3

**14 NOVEMBRE 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 31/10/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 159

Nombre de votants : 180

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : LE GUILLOU Alexandrina**

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 14 novembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, MESNIL Catherine suppléante de FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, BUHOT Léopold suppléant de GANCEL Daniel, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSIGNOL Françoise (jusqu'à 19h00), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri,

MONTRIEUL-XAMENA Valérie, MORIN Daniel, MOUCHEL Evlyne, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOURISSE Claudine (jusqu'à 19h30), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

AMIOT Florence à HAMEL Estelle, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Noureddine, BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, DESTRES Henri à AMIOT Guy, DUVAL Karine à ROUELLÉ Maurice, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à FRANCOISE Bruno, HULIN Bertrand à BERHAULT Bernard, LE POITTEVIN Lydie à GENTILE Catherine, LEJEUNE Pierre-François à MARTIN Patrice, LEMOIGNE Sophie à ARRIVÉ Benoît, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à BRIENS Eric (à partir de 19h00), MABIRE Edouard à GIOT Gilbert, MARTIN-MORVAN Véronique à LEFER Denis, PERRIER Didier à MORIN Daniel, PLAINEAU Nadège à COUPÉ Stéphanie, SANSON Odile à MOUCHEL Jacky, SCHMITT Gilles à LEGOUPIL Jean-Claude, SOLIER Luc à GERVAISE Thierry, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h30), VARENNE Valérie à CATHERINE Arnaud.

### **Absents/Excusés :**

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HUREL Karine, JEANNE Dominique, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, MAUQUEST Jean-Pierre, PELLERIN Jean-Luc, PIC Anna, SIMON François.



## **AVENANT N°3 CONVENTION FINANCIÈRE**

OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE CHERBOURG OUEST

Entre,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, représenté par le  
Président de son conseil d'administration,

*Délibération n° 1-5 du 02 septembre 2021*

Et,

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, représentée par son Président.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

### **Article 1 :**

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement de la participation financière revenant à la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

L'avenant n°1 prévoyait que le SDIS appellerait la part de financement en deux fois selon la délibération du conseil communautaire de la CA du Cotentin en date du 28 juin 2022, soit 50 % lors de la phase de lancement des travaux à l'appui de l'ordre de service d'une part, et 50 % lors de la réception de la notification des travaux d'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier ces dispositions et ainsi, de permettre le versement du reliquat de la participation de la CAC en deux fois : un versement sur l'exercice 2024 à hauteur de 925 000 €, et le solde de sa participation sur l'exercice 2025.

### **Article 2 :**

Le reste de la convention n'est pas modifié.

Fait à SAINT-LÔ, le

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS de la Manche

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Cotentin

Franck ESNOUF

David MARGUERITTE